## La solidarité au sein des Compagnons



Tableau « Souvenirs du Tour de France à Bordeaux. Honneur aux arts et aux compagnons charrons D.D. »

Lithographie non-datée composée par Ph. Leroux (1830-1850). © Musée national de l'Assurance maladie.

En arrière-plan, vue des quais de Bordeaux, le Pont de pierre, la tour Saint Michel avec le télégraphe, bateau de vapeur, ...

Selon la tradition, leur organisation remonterait à la construction du Temple de Salomon, entre 970 et 931 avant J.C. La <u>Légende d'Hiram</u>, rapportée dans le Livre des Rois en porte trace.

Bien que les premières traces du compagnonnage ne remontent pas au-delà du XVème siècle, sans doute s'est-il constitué plus tôt lors de la construction des cathédrales et le renouveau des villes. Ainsi se forment des corporations et assemblées professionnelles accueillant tous les membres de la hiérarchie corporative : les maîtres, les compagnons et les apprentis, pour finalement exclure ces deux derniers des assemblées corporatives.

Les compagnonnages, constitués des associations fraternelles ont un triple objectif : l'éducation, le perfectionnement professionnel et l'assistance mutuelle. Ainsi, les compagnons cotisent afin de prévoir et faire face aux risques de la vie : à compenser la perte du salaire en cas d'accident du travail ou de maladie, ou à financer les funérailles d'un des compagnons s'il vient à décéder.

Sous l'Ancien Régime, les sociétés de compagnons s'opposent fréquemment aux corporations pour obtenir des augmentations de salaires et de meilleures conditions de travail. Ainsi, l'argent restant dans la caisse, assurait aux compagnons de quoi subsister jusqu'à ce que leur requête soit accordée.

Ces sociétés de compagnons perdureront jusqu'à nos jours en s'adaptant aux transformations de leur environnement politique, social, religieux et technique. En 1830, se constitue l'Union des Travailleurs du Tour de France, organisation apparaissant comme les précurseurs des syndicats et des sociétés de secours mutuels.

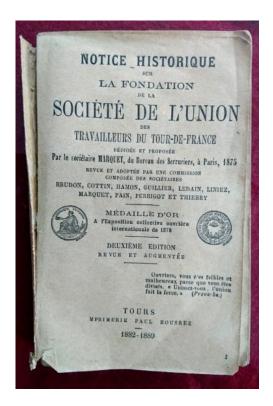
La Société de l'Union a été créée à la suite de la dissidence, en 1830, d'aspirants serruriers du « Devoir » de Toulon, qui estimaient que cette organisation compagnonnique ne répondait pas à leur souhait de « parvenir à l'Unité Corporative pour que le principe de la Mutualité se réalise d'une manière féconde ».



En 1932, des bureaux régionaux étaient mis en place dans diverses villes de France : le premier à Toulon le 30 juillet suivi de Bordeaux le 15 août à l'initiative du serrurier Marius Motte. Ces bureaux comportaient une section par profession.

Le sociétaire devait être âgé de 16 ans révolus, de bonnes mœurs et de bonne conduite, être porteur d'un passeport en règle. En cas de maladie, il percevait un secours de 60 centimes par jours pendant un mois, 50 centimes le deuxième mois, 40 centimes les mois suivants. Une veille de nuit était assurée, par un ou deux sociétaires selon l'état de gravité.

La société s'est appelée « Société de l'Union » jusqu'en 1882, « Société de l'Union des Travailleurs du Tour de France » jusqu'en 1906, « Société de l'Union des Travailleurs de France » depuis le 1<sup>er</sup> janvier 1907.



Notice historique, Société de l'Union des Travailleurs du Tour de France, 2° édition, 1882-1889.

© Musée national de l'Assurance maladie.

Ouvriers, vous êtes faibles et malheureux parce que vous êtes divisés. « Unissez-vous, l'union fait la force » (Proverbe)

